

POUR TRAITER CET ORDRE :

 SUIVEZ LES PROCÉDURES D'OPÉRATION ÉTABLIES PAR VOTRE COURTIER. N'ENVOYEZ QU'UNE SEULE FOIS PAR TÉLÉCOPIEUR. N'ENVOYEZ PAS L'ORIGINAL.
 LES ORDRES REÇUS DEUX FOIS RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS DEUX FOIS.

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE

_____ NOM DU CLIENT (NOM DE FAMILLE OU RAISON SOCIALE)	_____ (PRÉNOM)	_____ NUMÉRO DE COMPTE B2BBSC
		_____ N° DE COURTIER EN FONDS DISTINCTS
_____ NOM DU COURTIER EN FONDS DISTINCTS	_____ NOM DU CONSEILLER EN FONDS DISTINCTS	_____ N° DE CONSEILLER EN FONDS DISTINCTS

2. OPÉRATION(S) – Pour les achats initiaux, une demande de contrat de fonds distinct originale doit être envoyée à B2BBSC

VENTE					ACHAT						
ÉCHANGE	CODE DU FONDS	TYPE DE MONTANT	MONTANT	BRUT OU NET	N° D'ORDRE ÉLECTRONIQUE RÉSERVÉ AUX COURTIERS	CODE DU FONDS	TYPE DE MONTANT	MONTANT	FRAIS D'ACQUISITION	OPTIONS DE DISTRIBUTION	N° D'ORDRE ÉLECTRONIQUE RÉSERVÉ AUX COURTIERS
É C H				B N							
NOM DU FONDS DISTINCT					NOM DU FONDS DISTINCT						
É C H				B N							
NOM DU FONDS DISTINCT					NOM DU FONDS DISTINCT						
É C H				B N							
NOM DU FONDS DISTINCT					NOM DU FONDS DISTINCT						
É C H				B N							
NOM DU FONDS DISTINCT					NOM DU FONDS DISTINCT						

2. Légende des types de montant – *Précisez un montant

- | | |
|--|--|
| A – toutes les actions / parts
*D – dollars
*P – pourcentage des actions
*S – actions / parts | F – toutes les actions / parts non assujetties aux frais de rachat (ou M+T gratuites)
M – actions / parts échues SEULEMENT
T – actions / parts pouvant être rachetées, non assujetties aux frais de rachat, actions / parts échues non comprises (aussi appelé 10 % sans frais) |
|--|--|

Légende des options de distribution

- R** – Réinvestir
E – Encaisser
V – Virer les fonds au client (VEF)
 N.B. « Réinvestir » est l'option par défaut. Si l'option « Virer les fonds au client » est retenue, remplir la partie 3

3. RENSEIGNEMENTS BANCAIRES – Joindre un spécimen de chèque (seulement si l'option de distribution «Virer les fonds au client » est retenue)

_____ NOM DE LA BANQUE	_____ SUCCURSALE N°	_____ N° DU COMPTE BANCAIRE
---------------------------	------------------------	--------------------------------

4. OPTION DE RÉINITIALISATION Assurez-vous que l'option de réinitialisation répond aux exigences de l'institution émettrice

Je vous instruis d'exercer mon option de réinitialisation

 SOCIÉTÉ DE FONDS DISTINCTS

 N° DE LA SOCIÉTÉ DE FONDS DISTINCTS

5. AUTORISATION – L'autorisation du client et du conseiller est obligatoire

X _____ SIGNATURE DU CLIENT (OBLIGATOIRE)	_____ DATE (jj/mm/aaaa)
X _____ SIGNATURE DU CLIENT (COMPTE JOINT)	_____ DATE (jj/mm/aaaa)
X _____ SIGNATURE DU CONSEILLER EN FONDS DISTINCTS (SI OBLIGATOIRE)	_____ DATE (jj/mm/aaaa)

Veuillez faire le rapprochement des opérations avec le Rapport des opérations B2BBSC et nous signaler immédiatement toute erreur ou omission.

Le traitement par MRN offert par FundSERV est possible pour la plupart des sociétés de fonds distincts auprès de B2BBSC.
 Vous pouvez également utiliser le système d'ordres électroniques de votre courtier ou FundSERV, s'il est accessible, et éliminer le besoin de télécopier les ordres à B2BBSC.